Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 42/1951 (1951)

Artikel: Vaud
Autor: M. M. / L. M.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-113860

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

bien que le système adopté se révèle de plus en plus comme le plus pratique pour notre canton. Il comprend :

1. Un cours d'orientation professionnelle et de préapprentissage (6 semaines) ;
2. un cours d'introduction au dessin technique (72 heures consécutives, soit 9 jours) ;
3. l'apprentissage proprement dit. La formation de l'apprenti est assurée simultanément par le patron et l'atelier-école pour la partie pratique et par l'école professionnelle pour la partie théorique.

Ce système progressif de formation supplée avantageusement à l'absence d'une école de métiers proprement dite qui ne serait pas adaptée aux conditions de notre canton.

Les organisateurs de cette formule ont été flattés de recevoir d'un spécialiste en la matière, M. Hoxter, de Londres, la communication suivante : « Après avoir terminé mon enquête sur les différents systèmes d'orientation professionnelle en usage à l'heure actuelle, j'ai adopté le système institué par le Département de l'instruction du Valais. Nous commencerons à Londres avec ce système en février 1951. »

L. B.

Vaud

Enseignement primaire

Le compte rendu résumant l'activité déployée en 1950 par le Département de l'instruction publique exprime la satisfaction du Service de l'enseignement primaire à voir s'atténuer peu à peu la difficulté rencontrée ces dernières années dans la repourvue des postes vacants mis au concours dans le canton. Il adresse, d'autre part, un hommage de reconnaissance aux maîtres retraités qui, malgré leur âge et sans souci de leurs convenances personnelles, veulent bien encore accepter la direction provisoire de classes restées sans titulaires et, parfois même, fort éloignées de leur domicile. Grâce à cet apport on a pu enfin renoncer à l'emploi anticipé des jeunes normaliens dont les études ne sont pas terminées. Le souci d'assurer la continuité de l'enseignement en toutes circonstances et dans toutes les parties du pays s'est manifesté d'une façon d'autant plus sensible que les effectifs scolaires et le nombre des classes ont pris ces dernières années la marche ascendante qui s'est fait constater un peu partout dans le monde depuis la fin de la guerre.

Voici ce qu'à cet égard dit la statistique scolaire vaudoise :
Personnel enseignant dans le canton :

	En 1940	En 1946	En 1950
Instituteurs (prim. et pr. sup.)	623	634	644
Institutrices primaires	555	543	566
Maîtresses d'écoles enfantines	76	76	109
Maîtresses de trav. à l'aiguille	175	140	151
Maîtresses d'ens. ménager	42	61	67
Maîtres et maîtresses spécialisés dans l'ens. de la gymn., du dessin, de l'allemand, etc.	33	72	39
Totaux	1504	1526	1576

C'est à Lausanne que l'augmentation du nombre des élèves est la plus marquée ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants :

	En 1948	En 1949	En 1950
Nombre d'élèves primaires, primaires sup. et des classes ménagères	5700	6200	6564
Nombre d'élèves des classes enfantines	1671	1825	1840

Comment s'exerce le *contrôle de l'enseignement* dans les écoles primaires vaudoises ? Aux termes de la Loi, c'est au Département de l'instruction publique qu'incombe la responsabilité de la direction et de la surveillance de ces écoles. Il dispose à cet effet de six inspecteurs cantonaux de l'enseignement primaire et primaire supérieur, d'une inspectrice de l'enseignement ménager et de celui des travaux à l'aiguille, et d'un inspecteur de la gymnastique dans les classes primaires et secondaires. Le contrôle de l'enseignement dans les classes primaires de Lausanne appartient au chef du Service cantonal de l'enseignement primaire et à trois inspecteurs communaux.

Répondant à quelques remarques, questions et vœux formulés il y a quelques mois dans la presse pédagogique du canton au sujet de l'esprit et de la façon selon lesquels s'exerce parfois le contrôle de l'enseignement, M. le Chef du Département de l'instruction publique a mis les choses au point, non sans relever nettement les raisons de la confiance que l'on peut et doit avoir dans les mérites et qualités de cœur et de conscience du personnel chargé de la surveillance de nos écoles.

A fin mars 1951, le Département vaudois de l'instruction publique, l'école vaudoise et l'armée suisse ont perdu en la personne de *Gustave-Henri Cornaz,* décédé à la suite d'une courte maladie, un collaborateur, un conseiller et un chef qui s'était fait remarquer tout au long de sa carrière, soit pendant trente-huit années, par ses aptitudes pédagogiques, son extraordinaire

puissance de travail, son caractère résolu, généreux et bienveillant, sa connaissance profonde des choses et des gens de son pays. — Signalons aussi, bien que survenus longtemps après la fin d'une carrière entièrement consacrée à l'enseignement puis à l'inspectorat scolaire, le décès d'*Alexis Porchet*, en 1950, et celui de *Jules Cordey*, en mai 1951. Ces deux personnalités ont profondément marqué de leur empreinte les écoles et les milieux avec lesquels ils ont été en contact. — Le poste devenu vacant par le départ de G.-H. Cornaz vient d'être confié à *M. Georges Molles*, maître primaire supérieur à Lausanne. — *M. Jean Pochon*, atteint par les dispositions de la loi sur les fonctions publiques, a été remplacé dès l'automne 1950 par *M. Henri Jeanrenaud*, auparavant professeur de pédagogie et maître de classe d'application à l'Ecole normale.

Au cours de cette dernière année scolaire, le Service de l'enseignement primaire et la Conférence des inspecteurs ont consacré de nombreuses séances à la *refonte du Plan d'études des écoles primaires*. Le projet que l'on espère mettre sur pied en 1951 déjà, si possible, sera soumis ensuite à l'examen des associations du corps enseignant puis à celui d'une commission extraparlementaire.

De *nouveaux manuels*, au nombre desquels figurent deux ouvrages pour l'enseignement religieux, et un livre de lecture intitulé « Au seuil de la vie active », pour les élèves de dernière année de l'école primaire et pour les classes d'orientation professionnelle, sont sortis de presse en 1950. L'enseignement de la *géographie* va bénéficier d'une nouvelle carte manuelle du canton de Vaud imprimée selon les procédés les plus modernes utilisés pour la mise en valeur du relief. — Dans un proche avenir les classes du degré supérieur pourront disposer d'un nouveau manuel de *sciences naturelles* et d'un recueil pour l'étude du *vocabulaire systématique*. — Pour l'enseignement de *l'allemand* dans les classes primaires supérieures on envisage une adaptation du manuel Rochat-Lohmann dont le soin a été confié à MM. Bonard, Hübscher et Duvoisin, professeurs à Lausanne. — Un arrêté pour la mise en application du statut des fonctionnaires et un projet de loi sur les retraites sont en voie d'élaboration.

A la suite d'examens qui ont eu lieu en octobre sept candidats ont reçu le brevet spécial pour l'enseignement dans les *classes d'orientation professionnelle*, lesquelles, rappelons-le, sont suivies par les jeunes gens durant leur dernière année de scolarité. Avant leur sortie de l'école, les élèves qui s'acheminent vers les apprentissages reçoivent les conseils et directions des Offices communaux d'orientation professionnelle soit sous forme de causeries dans les classes ou à l'occasion de réunions avec les parents.

Une institution à laquelle nous n'avons guère fait allusion jusqu'ici dans nos chroniques annuelles est celle des *cours* dits *d'éducation civique* organisés à l'intention des jeunes gens de seize à dix-neuf ans domiciliés dans le canton et qui ne suivent pas l'enseignement donné dans d'autres établissements d'instruction. Le but primordial de ces cours est d'inculquer ou de rappeler aux élèves les notions qui leur seront nécessaires au moment de leur entrée en jouissance des droits civiques. — Un programme de 45 heures, comportant 22 ½ heures d'éducation nationale, 15 heures de culture générale et connaissances pratiques (rédaction, calcul, dessin, chant, etc...) et 7 ½ heures de culture physique, leur est présenté chaque hiver à raison d'un après-midi de trois heures par semaine, dès novembre, pendant quatre mois. Des camps d'automne ou d'hiver placés sous la surveillance de l'autorité scolaire cantonale et organisés avec l'aide de l'Office cantonal d'éducation physique peuvent remplacer une partie des cours donnés sous la forme habituelle. — Une publication éditée sous le nom de « Le Jeune Citoyen » fixe chaque année la matière à enseigner dans les cours. — Les élèves bénéficient en outre de causeries et démonstrations relatives à la vie pratique soit par des conférences avec ou sans projections lumineuses, soit par le moyen de la Radio. — A l'ouverture des cours, M. le Chef du Département de l'instruction publique adresse, par la voie des ondes, un message circonstancié aux maîtres et aux élèves. C'est ainsi que le 8 novembre 1950 les quelque 3600 élèves des 300 classes disséminées dans le canton furent invités à connaître mieux leur pays en étudiant sa géographie, quelques traits de son histoire et en abordant avec l'attention qu'elles méritent les questions économiques, politiques et sociales qui leur seront présentées. M. le conseiller d'Etat Oguey s'est efforcé ensuite de faire comprendre à ses jeunes auditeurs le privilège qu'ils auront de devenir bientôt les libres citoyens d'une démocratie. A cet effet, il leur expliqua entre autres quelles sont les charges et responsabilités du gouvernement, la façon dont s'élaborent les lois, les mesures prises pour assurer le droit, la justice et la liberté d'opinion.

L'année dernière nous avons appelé l'attention sur les améliorations qui, un peu partout dans le canton, ont été apportées aux *bâtiments et locaux scolaires* et qui ont été largement facilitées par les subsides accordés par l'Etat aux communes. L'étude présentée dans cette édition-ci de l'Annuaire par M. Paul Aubert, inspecteur des écoles de Lausanne, met en lumière les problèmes que pose la réalisation des constructions scolaires actuelles si l'on veut adapter ces dernières aux nouvelles exigences de l'enseignement. Cela donne une idée des progrès réalisés à cet égard au cours de ce dernier demi-siècle. Ces progrès, selon les termes mêmes de la Direction des Ecoles de Lausanne dans son dernier

compte rendu annuel, montrent combien l'école s'est « aérée », dans tous les sens du terme, rendant l'enseignement plus vivant, plus attrayant, et plus en rapport avec les réalités du milieu ambiant.

L. JD.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

En avril 1950, l'auteur pendant dix ans de cette chronique de l'enseignement secondaire vaudois, M. Marius Perrin, a quitté sa fonction de chef de service et inspecteur de l'enseignement secondaire pour prendre sa retraite. Ces dix années d'activité à la tête de l'école secondaire du canton de Vaud furent remplies de difficultés. Ce furent d'abord tous les problèmes que posèrent pour la marche régulière de l'enseignement les périodes de mobilisation. La lente élaboration de la loi du 5 septembre 1944, dite « loi des 28 heures », avec toutes les discussions qu'elle provoqua, la mise au point de nouveaux plans d'études qui, bien que provisoires, sont encore en vigueur, enfin la laborieuse mise sur pied du statut général des fonctions publiques cantonales et l'étude de tous les problèmes que posa son application au corps enseignant secondaire, marquent les principales étapes de l'activité de M. Perrin à la tête du service de l'enseignement secondaire. Son autorité souriante et son entregent ne contribuèrent pas peu à la solution de tous les cas difficiles.

Pour remplacer M. Perrin comme chef de service et inspecteur de l'enseignement secondaire, le Conseil d'Etat a nommé M. Marcel Monnier, directeur du Gymnase de jeunes filles de la ville de Lausanne.

La crise de croissance que subit l'école publique dans les villes du canton et surtout au chef-lieu, n'épargne pas les établissements secondaires. Aux causes générales qui expliquent l'accroissement des effectifs, s'ajoute pour l'école secondaire l'attrait qu'elle exerce sur beaucoup de gens qui autrefois n'auraient pas désiré pour leurs enfants une instruction plus poussée que celle de l'école primaire. Les conséquences immédiates de ce qu'on a appelé « la ruée vers l'école secondaire » sont la pénurie de locaux et les classes surchargées. Ce problème des locaux se posera avec acuité aussi longtemps que la refonte de la loi sur l'instruction publique secondaire, actuellement à l'étude, ne sera pas faite. Toute réforme de structure modifiera en effet les données de la question et l'on ne pourra proposer des solutions durables que lorsque ces données seront fermement établies.

En attendant, on résout les difficultés par des moyens de fortune, en évitant toutefois la solution facile, mais inéquitable à l'égard de la jeune génération, que serait l'accroissement des exigences à l'admission.

En prévision des constructions futures, l'Etat s'efforce, pour l'instant, de se réserver les emplacements les mieux appropriés, ce qui n'est pas facile dans une ville en plein développement et à la topographie aussi tourmentée que celle de Lausanne.

En 1950, les établissements secondaires cantonaux comptaient 2689 élèves (1949 : 2577) et les collèges communaux 3438 (3331), ce qui fait au total 6127 (5908). Au 31 décembre 1950, le corps enseignant secondaire vaudois comptait 476 maîtres et maîtresses ordinaires, spéciaux et temporaires.

Jusqu'ici, les écoles secondaires vaudoises n'étaient pas soumises à un contrôle médical direct. La création d'un service médical pour les établissements cantonaux en 1947 n'avait pas trouvé grâce devant le Grand Conseil, qui craignait de voir s'ajouter à l'appareil administratif cantonal un service de plus. Par un arrêté daté du 29 décembre 1950, le Conseil d'Etat a institué un médecin d'établissement pour chacune des écoles cantonales et mis les collèges communaux sous le contrôle de médecins scolaires, selon la formule en vigueur pour les écoles primaires. On peut attendre beaucoup de cette collaboration entre le corps enseignant et le médecin spécialement attaché à un établissement scolaire. En effet, dans l'accomplissement de sa tâche éducative, l'école secondaire se préoccupe, plus que dans le passé, du comportement général des élèves et des données physiologiques et psychologiques qui le conditionnent. Pour le maître soucieux de ne pas fonder son jugement sur les seuls critères scolaires, les conseils du médecin peuvent être d'un grand secours.

Ce désir de connaître l'élève dans toute son activité et non seulement par le résultat du travail scolaire, se traduit par quantité de manifestations dont les rapports annuels de nos collèges se font l'écho, du camp de ski à la soirée théâtrale, du voyage d'étude à l'œuvre de bienfaisance, autant d'activités dont le bénéfice pédagogique peut être aussi grand que l'utilité immédiate. L'école prétend à être plus qu'une institution où se donnent des leçons. On veut que l'écolier puisse y exercer tous les pouvoirs de sa personne et qu'elle donne satisfaction à une curiosité d'autant plus vive qu'elle se porte vers des domaines étrangers aux programmes scolaires : causeries, séances de cinéma, récitals, jeux dramatiques jalonnent le cours du trimestre scolaire, bien accueillis des élèves, parce qu'ils apportent une diversion.

Toutes ces manifestations ont leur justification lorsqu'elles répondent à un besoin de l'enseignement, à un moment donné, ou lorsqu'elles exigent une activité de la part de l'élève. Soucieuse de ne pas favoriser la dispersion de l'attention, à une époque où

tout y incite ses élèves, l'école est souvent obligée de repousser les sollicitations intéressées dont elle est l'objet.

L'école se doit de tirer le plus grand profit des moyens d'enseignement que la technique moderne met à sa disposition, cinéma, radio, enregistrements sonores, dans tous les cas où ils sont plus efficaces que les méthodes traditionnelles et à la condition qu'elle puisse les intégrer dans le cadre de ses programmes. Tel est le principe qui doit guider l'école, désireuse d'être « à la page », mais perplexe devant la multiplicité des occasions offertes de se libérer des horaires quotidiens.

Le recrutement des futurs maîtres, cause de nombreux soucis ces années précédentes, est plus qu'assuré pour les langues anciennes et les mathématiques, mais reste précaire pour les langues modernes.

L'institution du stage de huit semaines auquel sont astreints les licenciés qui désirent entrer dans l'enseignement secondaire, continue à donner des résultats satisfaisants, malgré sa brièveté. Sa prolongation aurait pour les classes des inconvénients que ne justifieraient pas suffisamment les avantages qu'en retireraient les stagiaires.

Au cours de 1950 trois établissements secondaires ont eu recours à une assistante et à deux assistants d'anglais, dans le cadre des échanges entre l'Angleterre et la Suisse organisés par le Ministry of Education et l'Office central universitaire suisse.

Dans le chapitre des échanges, citons le fait que 81 écoliers et écolières vaudois, invités par les autorités scolaires du Renfrewshire (Ecosse) ont passé 4 semaines dans un camp de vacances. Pour que le mot échange prenne dans ce cas tout son sens, notre canton a adressé une invitation à 60 jeunes Ecossais pour l'été 1951.

Pour donner une image complète de l'enseignement secondaire vaudois en 1950, il faudrait consacrer quelques lignes à la vie de chacun des établissements communaux, dispersés sur toute l'étendue du canton, du Pays d'Enhaut à la Vallée de Joux. Pour s'en tenir aux 18 collèges de « province », ils présentent une diversité de structure et de caractère qu'explique la diversité des conditions locales, bien illustrée par le fait, entre beaucoup d'autres, que le plus petit de ces collèges compte 40 élèves, alors que le plus grand en a 434. Une de leurs grandes difficultés est de concilier la préparation aux Gymnases pour une minorité de leurs élèves avec un enseignement de culture générale qui, pour la majorité d'entre eux, a sa fin en soi. Dans beaucoup de leçons, les classes composées d'élèves de deux ou trois sections différentes manquent d'homogénéité. A force d'ingéniosité dans l'établisse-

ment des horaires, et grâce au savoir-faire et au dévouement des maîtres, souvent chargés d'enseignements multiples, ces difficultés sont surmontées. Mais ce ne sont pas les seules.

Directeurs et maîtres, très conscients des lourdes charges que représente le collège pour les finances communales, s'ingénient à tirer le meilleur parti d'un matériel scolaire souvent modeste.

En regard des sacrifices consentis par les communes pour leur collège secondaire, le bénéfice intellectuel et moral qu'elles en retirent et avec elles, il faut le souligner, les autres communes de la région, ne peut évidemment pas se chiffrer ; mais on ne saurait trop l'estimer.

M. M.

Enseignement supérieur.

Corps professoral. MM. Eber Landau, ancien professeur à la Faculté de médecine, Pierre Gilliard, ancien professeur à la Faculté des lettres, et Jean Bolomey, ancien professeur à l'Ecole polytechnique, ont été nommés par le Conseil d'Etat professeurs honoraires. En séance publique du Sénat, M. le chef du Département a installé huit professeurs nouvellement promus à l'ordinariat : MM. Otto Riese, de la Faculté de droit, Jules Chuard, de l'Ecole des hautes études commerciales, William Boven, de la Faculté de médecine, Louis Junod, de la Faculté des lettres, Arthur Maillefer, de la Faculté des sciences, Charles Blanc, Léon Bolle et Fritz Hubner, de l'Ecole polytechnique.

Publications. L'Université a publié, dans la série « Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne », un sixième fascicule : *Melegari à l'Académie de Lausanne* ; la série des « Publications de l'Université de Lausanne » s'est augmentée de deux nouveaux fascicules : *Adam Mickiewicz, homme et poète,* de Constantin Regamey, et *Discours prononcés à l'installation des professeurs ordinaires, le 10 novembre 1949.*

Faculté de droit. Le professeur François Guisan, ayant atteint la limite d'âge en février 1950, a été prié de donner encore son enseignement de droit civil pendant le semestre d'été. Il est remplacé, dès le 15 octobre, pour les cours de droit civil et d'introduction aux études juridiques, par le professeur Pierre Cavin, dont le professeur Charles Rathgeb reprend les cours de droit pénal et de procédure pénale. Désirant témoigner au professeur Guisan sa reconnaissance et son admiration pour sa carrière universitaire et scientifique, la Faculté lui a remis un recueil de travaux publié sous le titre : *Mélanges François Guisan.*

Ecole des sciences sociales et politiques. Appelé à siéger au comité exécutif de l'U.N.E.S.C.O., le professeur Piaget a obtenu, au semestre d'été, un congé de trois semaines pendant lesquelles son enseignement a été donné par M. Pierre Conne, licencié ès sciences sociales.

Le Dr Lucien Bovet, chargé de cours, a obtenu un congé de quatre mois, pour préparer, à la demande de l'Organisation mondiale de la santé, un rapport sur l'aspect psychiatrique de la prévention et du traitement de la délinquance juvénile.

Un Institut de science politique a été créé, pour constituer un centre de documentation sur la politique suisse et un centre d'échange avec les institutions analogues des universités étrangères. Cet Institut sera en liaison avec l'Association internationale de science politique, fondée à Paris, en septembre 1949, à l'instigation de l'U.N.E.S.C.O.

Faculté de médecine. Au règlement actuellement en revision, deux modifications ont été apportées et sont entrées immédiatement en vigueur : l'institution d'un examen obligatoire de français pour étudiants de langue étrangère, et la suppression du cycle du doctorat en médecine qui permettait aux étrangers d'obtenir le doctorat sans présenter de thèse.

Pour remplacer le professeur Eber Landau, le Conseil d'Etat a nommé à la chaire d'histologie, en qualité de professeur ordinaire, le Dr Otto Bucher, de Zurich, qui est entré en fonctions le 15 avril. A la place du professeur Michaud, qui a atteint la limite d'âge, il a nommé, à la chaire de clinique médicale, le professeur A. Vanotti. Le successeur à la chaire de radiologie du professeur Rosselet, décédé le 23 mars, a été désigné en la personne du Dr L. Babaiantz, privat-docent à l'Université de Genève. Le Dr Ed. Jéquier-Doge, jusqu'alors chargé de cours, succède au professeur Vanotti comme professeur extraordinaire de policlinique médicale et directeur de la Policlinique.

Une commission, chargée par l'Etat de New-York de faire une enquête sur la qualité de l'enseignement médical en Suisse, s'est arrêtée quelques jours à Lausanne ; le résultat, appréciable, de cette visite a été la reconnaissance officielle, par l'Association médicale américaine, de notre Faculté de médecine.

Faculté des lettres. Le règlement du 6 mars 1950, remplaçant celui du 27 novembre 1942, prévoit, pour la licence d'Etat, l'étude obligatoire de la philosophie pour tous les étudiants, et une spécialisation marquée après les examens de première partie.

Ayant atteint la limite d'âge, le professeur Paolo Arcari a fait valoir ses droits à la retraite ; et le Conseil d'Etat a pris l'heureuse décision de créer une chaire d'italien, pour laquelle il a fait appel, en qualité de professeur extraordinaire, à M. Fredi Chiappelli,

lecteur à l'Université de Zurich, qui est entré en fonctions le 15 mai.

Le professeur Jacques Freymond, doyen de la Faculté, a demandé et obtenu un congé d'un an, à partir du 1er janvier 1950, pour un séjour d'études aux Etats-Unis. Son remplacement a été assumé par le professeur Louis Junod et M. Jean-Charles Biaudet, chargé de cours. Le professeur René Bray, invité par l'Université de Toronto à titre de « visiting professor », a passé au Canada les mois de janvier à avril 1950.

La bibliothèque de la Faculté a reçu avec gratitude deux dons : des Anciens Bellettriens vaudois, une somme de 4000 francs pour des ouvrages de philosophie ; de M. F. Olivier, professeur honoraire, la plus grande partie de sa bibliothèque de philologie classique. Pour loger ces nouvelles acquisitions, la Faculté a été autorisée à ajouter aux locaux de sa bibliothèque les séminaires dits de sociologie et d'histoire, ainsi que la tour.

Faculté des sciences. Le nouveau règlement pour la licence ès sciences (diplôme d'Université) du 24 février 1950 exige, pour les examens propédeutiques, une préparation scientifique générale plus étendue ; après quoi la spécialisation est plus poussée.

La succession du professeur Elie Gagnebin n'ayant pu être réglée pour le début de l'année universitaire, c'est le professeur Oulianoff, assisté de MM. Arnold Bersier, privat-docent, et Rodolphe Trumpy, chef de travaux, qui a assuré jusqu'au 1er mai 1950 l'enseignement de son collègue. M. Héli Badoux, Dr ès sciences de notre Université et géologue diplômé, nommé le 18 mars 1950 en qualité de professeur extraordinaire de géologie, a pris ses fonctions au début du mois de mai.

Le professeur Arthur Maillefer ayant atteint la limite d'âge, a donné sa démission. Pour sa succession, le Conseil d'Etat a fait appel, à titre provisoire, à M. Charles Baehni, professeur à l'Université de Genève, pour la systématique des plantes supérieures ; tandis qu'un cours spécial, dont le titulaire sera désigné ultérieurement, est prévu pour les plantes inférieures. Au cours de botanique générale donné par le professeur Cosandey sera joint, désormais, un cours de botanique systématique pour les étudiants en médecine.

Le professeur Georges de Rham, invité par l'Institut for Advanced Study de Princeton et, en qualité de « visiting professor », par l'Université de Harvard, a obtenu un congé d'un an, du 15 octobre 1949 au 15 octobre 1950.

La Faculté a pris acte de deux démissions : celle du Dr Théodore Posternak, chargé de cours, nommé professeur ordinaire de chimie pharmaceutique et directeur de l'Institut de pharmacie de l'Université de Bâle ; et celle du Dr Paul Bovey, privat-docent, appelé à l'Ecole polytechnique fédérale comme professeur d'entomologie.

Ecole polytechnique. La succession du professeur Pierre Oguey, devenu conseiller d'Etat, a été réglée définitivement par la nomination comme professeur extraordinaire de M. Théodore Bovet, chargé du cours d'hydraulique et machines hydrauliques, et la confirmation de M. Daniel Gaden, professeur extraordinaire, chargé dès 1948 d'un cours sur le réglage des machines.

Plusieurs professeurs ont atteint la limite d'âge fixée par la loi. Au professeur Adrien Paris, prié de conserver son enseignement durant une année supplémentaire, ont succédé M. François Panchaud, jusqu'alors professeur extraordinaire à l'Ecole d'architecture, chargé du cours principal de béton armé et de la direction du laboratoire de statique des constructions ; et M. Alexandre Sarrasin, ingénieur civil, chargé d'un cours complémentaire sur les constructions en béton armé.

M. Henri Matti, adjoint de l'ingénieur en chef du Ier arrondissement des C.F.F., a été nommé professeur extraordinaire de construction des chemins de fer et routes ; et M. Jean-Pierre Daxelhofer ingénieur, professeur extraordinaire de technologie des matériaux pierreux, et chef de la section des matériaux pierreux du laboratoire d'essai de l'école.

L'Ecole a été invitée à participer, en collaboration avec l'Ecole polytechnique fédérale, des industriels et des ingénieurs privés, au Pavillon suisse de l'exposition internationale, que le gouvernement des Indes organise en 1951 à la Nouvelle Delhi, à l'occasion de la Conférence mondiale de l'énergie.

Cérémonies et congrès. A l'occasion de la Conférence européenne de la culture, tenue à Lausanne, du 8 au 12 décembre 1949, l'Université a invité M. Salvador de Madariaga à donner, à l'Aula, une conférence intitulée « Quelques considérations sur l'esprit de l'Europe », conférence qui a été suivie d'une réception.

Le 3 mai a été inauguré, à la salle du Sénat, le buste d'Edmond Rossier, œuvre du sculpteur Trembley. Des discours furent prononcés à la mémoire de l'historien et du journaliste. Une réception, à la salle des professeurs de l'Ancienne Académie, rassembla les amis du regretté professeur.

L'Université a pris part au congrès de la Société suisse de chirurgie, présidé par le professeur Decker, et à celui d'oto-rhino-laryngologie, dirigé par le professeur Jean-Pierre Taillens.

Elle s'est associée, par l'envoi d'une délégation ou d'une adresse, à diverses manifestations étrangères, entre autres à la pose de la première pierre de l'Institut Weizmann, en Israël ; aux fêtes commemoratives, à Francfort, du deuxième centenaire de la naissance de Goethe ; à l'inauguration d'un monument au poète Mickiewicz, à Varsovie ; aux Journées universitaires de Poitiers. En outre des professeurs de notre Université ont assisté au congrès des mathématiciens de Cambridge, aux Etats-Unis, et à la confé-

rence Shakespeare, à Stratford-upon-Avon, ainsi qu'à d'autres congrès et conférences.

Etudiants. Au semestre d'hiver 1949-50, l'Université a compté 1657 étudiants réguliers et 98 auditeurs ; au semestre d'été 1950, 1538 étudiants réguliers et 72 auditeurs.

L'Association générale des étudiants a manifesté une grande activité : un chœur universitaire a été créé officiellement et, sous la direction de M. Carlo Hemmerling, il a contribué au succès de la fête traditionnelle de Noël. La fête de Noël du Sanatorium universitaire a bénéficié de la généreuse participation de l'A.G.E. Une exposition d'œuvres artistiques d'étudiants suisses a été organisée en janvier 1950.

Plusieurs étudiants ou jeunes diplômés de notre Université ont bénéficié de bourses d'études, dont, entre autres, deux pour la France, en échange de celles que l'Université de Lausanne a offertes à deux Français, un Américain et un Tchèque. Le Rotary a attribué une bourse de 6000 francs et une autre de 3000 francs à deux diplômés de notre maison. Un licencié en théologie a obtenu des Eglises américaines une bourse pour Chicago.

L. M.